

Service instructeur
Développement Economique
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2e/79-07

Service consulté
DIF
DJU

**Plan de Revitalisation Economique
Labellisation des dossiers dans le cadre de l'appel à projets
« pépinières et hôtels d'entreprises »**

Résumé : Dans le cadre de l'appel à projets « pépinières et hôtels d'entreprises » lancé par le Département au début de l'année 2007, il est proposé de retenir les dossiers conformes au cahier des charges de l'appel à projets en les labellisant et d'inciter les maîtres d'ouvrage non retenus à compléter leur dossier.

Le Conseil Général a élaboré en 2005 la maquette d'un Plan de Revitalisation Economique (P.R.E) qui a été présenté le 30 mars 2006 en séance plénière.

C'est ainsi qu'il a affecté, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 M€ sur le programme F027 (5M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement). Cette somme a été répartie pour moitié en investissement et en fonctionnement, sur une période de trois ans.

Lors de sa séance du 15 décembre 2006, le Conseil Général a approuvé le lancement de l'appel à projets « pépinières et hôtels d'entreprises ».

Début janvier 2007, l'ensemble des porteurs de projets potentiels (E.P.C.I, Chambres de Commerce et d'Industrie, Etablissements Publics Administratifs) ont été destinataires de cet appel à projets via un cahier des charges précisant les modalités de soutien du Département en vue de labelliser 5 pépinières d'entreprises et 5 hôtels d'entreprises avec une échéance fixée au 30 mars pour l'envoi d'un dossier de candidature au Département.

A l'issue de cette échéance, le Département a réceptionné, début avril 2007, 8 dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projet représentant 5 projets de pépinières d'entreprises et 3 projets d'hôtels d'entreprises.

Les dossiers reçus figurent dans le tableau suivant :

MAITRES D'OUVRAGES DE L'APPEL A PROJETS	DATE D'ENVOI DU DOSSIER	DATE ARRIVEE CG68	PROJET	COUT
COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE GUEBWILLER	28/03/2007	30/03/2007	PEPINIERE	3 408 000 € HT
CCI SUD ALSACE MULHOUSE	28/03/2007	30/03/2007	HOTEL	3 254 145 € HT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ZA DU MUEHLBACH	28/03/2007	29/03/2007	PEPINIERE	936 450 € HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN	29/03/2007	30/03/2007	PEPINIERE	1 401 722 € HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SIERENTZ	29/03/2007	30/03/2007	PEPINIERE	1 000 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER	30/03/2007	02/04/2007	PEPINIERE	1 733 008,8 € HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH	30/03/2007	02/04/2007	HOTEL	1 250 000 € HT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD ALSACE	30/03/2007	02/04/2007	HOTEL	1 608 654 € HT

Le processus de labellisation des dossiers de l'appel à projets « pépinières et hôtels d'entreprises » se déroulera en trois temps :

1 - Un comité technique animé par le Président de la Commission « Economie, Tourisme, Université et Recherche » du Conseil Général et composé des services du Département, du CAHR (Comité d'Action Economique du Haut-Rhin), de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Région Alsace, examine la conformité des candidatures au cahier des charges. A l'issue de ses travaux, il communique ses conclusions à la Commission compétente du Conseil Général.

2 - La Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche du Conseil Général, à la lumière des travaux du comité technique émet un avis sur les dossiers déclarés recevables. La commission communique ses propositions à la Commission Permanente en prenant en compte une répartition géographique équilibrée des équipements, dans un souci d'aménagement équitable du territoire haut-rhinois.

3 - La Commission Permanente, dûment habilitée par l'Assemblée départementale, prononce la labellisation des projets.

La mobilisation des crédits pour la réalisation des pépinières et des hôtels d'entreprises est inscrite dans le cadre du contrat de projets 2007/2013 pour lequel l'Etat s'est engagé à hauteur de 2 M€ et la Région Alsace à hauteur de 4,7 M€ au titre d'une convention signée avec le Département le 14 décembre 2006.

Le partenariat financier entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le maître d'ouvrage fera l'objet d'une convention qui établira les obligations des parties et précisera la nature et le montant des soutiens apportés par le Département à chaque pépinière d'entreprises ou hôtel d'entreprises en fonction des co-financements mobilisés (Etat/Région).

Le comité technique présidé par le Président de la Commission « Economie, Tourisme, Université et Recherche » s'est réuni le 1er juin 2007 pour examiner la conformité des candidatures au cahier des charges. Ses conclusions sont les suivantes :

- conformité du dossier de la Communauté de Communes Essor du Rhin au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la création d'une pépinière d'entreprises à FESSENHEIM (coût du projet : 1 401 722 € HT),
- conformité du dossier de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la création d'une pépinière d'entreprises à GUEBWILLER sur la zone industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz (coût du projet : 3 408 000 € HT dont 600 000 € d'acquisition, dépense non éligible),
- conformité du dossier du Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Muelhbach au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la création d'une pépinière d'entreprises sur la zone industrielle du Muelhbach à BERGHEIM (coût du projet : 936 450 € HT au titre de la tranche 1 ferme, dont 216 000 € d'acquisition et de viabilisation, dépenses non éligibles),
- non conformité du dossier de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la création d'une pépinière d'entreprises (informations fournies insuffisantes pour labelliser le dossier),
- non conformité du dossier de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la création d'une pépinière d'entreprises (informations fournies insuffisantes pour labelliser le dossier),
- conformité du dossier de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace au cahier des charges de l'appel à projets « hôtel d'entreprises » pour la création d'un hôtel d'entreprises à MULHOUSE sur la friche industrielle de DMC (coût du projet : 1 608 654 € HT),
- conformité du dossier de la Communauté de Communes d'Altkirch au cahier des charges de l'appel à projets « hôtel d'entreprises » pour la création d'un hôtel d'entreprises à ALTKIRCH (coût du projet : 1 250 000 HT),
- conformité du dossier de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse au cahier des charges de l'appel à projets « hôtel d'entreprises » pour la création d'un hôtel d'entreprises à BRUNSTATT sur le site du GIFOP (coût du projet : 3 254 145 € HT),

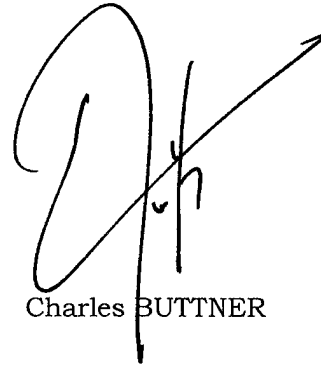
La 2^{ème} Commission a pris connaissance des conclusions du comité technique, a émis un avis favorable sur les dossiers déclarés recevables et propose à la Commission Permanente de labelliser les dossiers déclarés conformes au cahier des charges de l'appel à projets « pépinières et hôtels d'entreprises ».

Elle a recommandé d'informer les maîtres d'ouvrage des dossiers déclarés non recevables en leur précisant la nécessité de parfaire leur projet avant le 31/12/07 dans la perspective d'un nouvel examen. A cet effet ils pourront recourir à l'assistance et à l'expertise du CAHR afin de compléter leur dossier.

En conclusion, je vous propose :

- de labelliser trois dossiers au titre de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la Communauté de Communes Essor du Rhin, pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, pour le Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Muelhbach,
- de labelliser trois dossiers au titre de l'appel à projets « hôtels d'entreprises » pour la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, pour la Communauté de Communes d'Altkirch, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse,
- d'informer les pétitionnaires, dont les dossiers n'ont pas été labellisés, de la nécessité de compléter leur projet pour un réexamen ultérieur de leur dossier, à savoir, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour des projets de création de pépinières d'entreprises.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER